



AVIS AUX ELECTEURS

En charge de s'assurer de la régularité des listes électorales, la Commission de Contrôle s'est réunie le Jeudi 19 Mai 2022.

Depuis cette réunion et dans le cadre du traitement à J-5, il a été procédé à :

L'édition du tableau des mouvements (inscriptions / radiations) mis à disposition des électeurs :

- par voie de consultation sur place auprès du secrétariat de la Commission de Contrôle (service élections – 1^{er} étage du centre administratif)
- à compter de ce jour et pendant une durée de 7 jours (art. L.20, I et R.13)

Drancy, le 7 Juin 2022

Le Secrétariat de la Commission de Contrôle

